

WHITEPAPER:

Les orientations du secteur privé pour le développement de l'industrie nationale



Avril 2023

SOMMAIRE

CONTEXTE : Évolution de l'industrie au Maroc	4
DÉFIS ET SOLUTIONS	7
Made in Morocco, entre substitution aux importations et nouveaux marchés	7
Innovation et R&D, pour une montée en gamme de notre industrie	9
Commande publique, levier de développement de l'industrie nationale	11
Mécanismes de financement et de soutien à l'investissement	13
Compétitivité des ressources foncières et logistiques	15
Transition énergétique, décarbonation et efficacité hydrique	19
Développement du capital humain industriel	21
L'Informel, source de concurrence déloyale	24
CONCLUSION: Les 20 prochaines années	26



"

« Il faut se préparer pleinement à inaugurer une nouvelle ère industrielle portée vers et par la notion de souveraineté. »

« Nous l'invitons (le secteur privé) à orienter ses efforts vers l'investissement productif, y compris dans les filières de pointe et d'avenir, porté par des marques marocaines et à viser l'émergence d'une nouvelle génération d'entreprises à travers tout le territoire national. »

Extrait du Message adressé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, aux participants de la 1^{ère} édition de la Journée Nationale de l'Industrie, le 29 mars 2023

CONTEXTE

Évolution de l'industrie au Maroc

Depuis son indépendance, le Maroc a mis en place une politique d'industrialisation soutenue par des mécanismes de protection commerciale, des barrières douanières, et par des incitations financières et fiscales. Cette stratégie a contribué à l'émergence d'une élite d'entrepreneurs, issus des milieux traditionnels du commerce et de l'agriculture. Les entrepreneurs ont constitué la première forme du capitalisme industriel marocain. Nous avons assisté ainsi à la création au cours des années 60-70 d'une multitude d'entreprises manufacturières dans le textile, l'agro-industrie, le plastique, la sidérurgie, le caoutchouc, la mécanique, le raffinage, le montage automobile, etc.

Au début des années 2000, le tourisme et l'agriculture représentaient une part importante de l'économie du Royaume avec respectivement une part de 8 % et 16 % du PIB. Afin de diversifier et développer son économie, le Maroc a ainsi amorcé un processus de transformation structurelle et sectorielle tendant vers la dynamisation des activités non agricoles. En effet, dès le milieu de la décennie 2000, le pays s'est doté d'une stratégie « Plan Emergence » visant à repositionner le tissu industriel national sur des métiers pouvant attirer les investissements directs étrangers tels que l'offshoring, l'automobile ou encore l'aéronautique mais aussi, par le développement des métiers traditionnels, comme le textile ou l'agroalimentaire.

Durant la même période, de grands projets structurants ont été initiés, notamment en matière d'infrastructures : portuaires avec Tanger-Med, et la construction en cours de Dakhla Atlantic et Nador West Med ; ferroviaires, avec la première ligne à grande vitesse d'Afrique ; aéroportuaires, aux meilleurs standards internationaux ; routières, avec l'extension des réseaux d'autoroutes pour atteindre plus de 2000 km ; et d'infrastructures dédiées à l'industrie, avec plus de 12,000 ha de zones industrielles, permettant l'émergence d'écosystèmes industriels intégrés autour de l'automobile, de l'aéronautique, de l'agro-alimentaire, de la chimie-parachimie, des énergies renouvelables, de l'industrie pharmaceutique, et bien d'autres métiers mondiaux du Maroc.

Grâce à l'investissement public dans les prérequis nécessaires, l'industrie retrouve une place de choix dans l'agenda national marocain, avec des facteurs de compétitivité intéressants à l'échelle mondiale, et se positionne désormais comme un levier important pour la croissance économique et l'équilibre de la balance commerciale du pays.

Le dernier plan en date est le Plan de Relance Industrielle (PRI 2021-2023). Dans un contexte de resserement des chaînes de valeur, ce dernier visait, entre autres, la substitution aux importations à hauteur de 34 milliards de dirhams, via une plus forte intégration locale, un accompagnement aux exportations et des actions ciblées pour renforcer la compétitivité de l'entreprise industrielle.

Le Maroc a ainsi procédé à une réelle réindustrialisation et à une percée des services sur les dernières années.

L'industrie automobile est un exemple probant avec des niveaux de croissance à deux chiffres atteignant un chiffre d'affaires à l'export de 115,5 MMDH à fin 2022, dépassant pour la première fois la barre des 100 milliards de dirhams, contre 80,3 MMDH à fin 2021, soit une croissance de 42,9%. La capacité de production a atteint à fin 2022 près de 700 000 véhicules et ambitionne de passer à plus de 1 million à fin 2025 avec un taux d'intégration passant de 65% à 80% sur les prochaines années, permettant au passage la création de milliers d'emplois.

De plus, le Maroc a édifié une base aéronautique de qualité, diversifiée et compétitive, avec un niveau d'intégration qui est passé de 38 % fin 2019 à 42 % en 2022 et ambitionne d'atteindre 50% dans les 3 prochaines années. Des métiers nouveaux et à forte valeur ajoutée se sont développés. Ils couvrent des filières variées dont le câblage, la mécanique, la chaudronnerie, le composite et l'assemblage mécanique.

D'autres secteurs comme l'agro-alimentaire, le textile ou encore l'industrie pharmaceutique ont connu des avancées importantes. L'outsourcing, démarré il y a plus de 20 ans, s'est également distingué parmi les 5 métiers «mondiaux» du Maroc, avec plus de 300 acteurs, près de 120.000 emplois créés (2ème employeur au Maroc) et plus de 14 milliards de dirhams de CA à l'export (3ème générateur de devises pour le pays).

Ceci-étant, les trois dernières années n'ont pas été faciles au vu des différents défis auxquels ont fait face les entreprises industrielles marocaines, notamment les effets de la crise sanitaire et de la guerre en Ukraine, avec la hausse des coûts des produits énergétiques et des matières premières.

En réponse à ces crises successives, le Royaume a su démontrer toute sa résilience et prouver son agilité industrielle pour servir les besoins de la nation. Plusieurs actions ont été entreprises telles que : la stratégie nationale d'import-substitution, pilotée par le ministère de l'Industrie et du Commerce ; la réorientation de la production d'opérateurs dans le textile ou l'industrie pharmaceutique pour servir l'intérêt collectif dans un contexte sanitaire délicat ; les efforts consentis par tous pour le maintien des emplois ou encore le rattrapage technologique dont ont fait preuve de nombreux acteurs.

Aujourd'hui, l'économie mondiale est devenue hyperconnectée, se caractérisant par des liens commerciaux profonds rendant le monde plus vulnérable aux chocs. Le contexte de crise, duquel nous sortons, a remis en question la stratégie industrielle de plusieurs pays. Plusieurs gouvernements ont mis en œuvre un ensemble de politiques visant une souveraineté économique et industrielle de leurs pays. L'objectif étant d'approvisionner leurs concitoyens en biens essentiels en se réappropriant les chaines de valeur industrielles afin de réduire la dépendance aux importations et réduire l'impact des perturbations logistiques mondiales à moyen terme.

Le Maroc a également adopté cette politique industrielle en mettant en œuvre des objectifs clairs et des moyens considérables afin de permettre l'essor des industries locales et renouer avec la croissance et le développement des régions et territoires.

Néanmoins, plusieurs défis restent à surmonter pour renforcer l'industrie du Royaume.

Tout d'abord, en vue de réduire notre dépendance aux importations, il est essentiel d'encourager le « Made in Morocco » et de stimuler la commande publique au service du développement économique et social du pays avec pour mot d'ordre : la préférence nationale.

Par ailleurs et face à l'hyper-connectivité des économies, les besoins des consommateurs changent de manière très rapide. Il est donc nécessaire d'investir dans l'innovation et la Recherche & Développement (R&D) afin de faire face à ces changements et opérer une montée en gamme de la production industrielle marocaine.

Afin de faire face à ces défis, l'accès au financement reste déterminant. Les différentes incitations en cours de mise en place pour stimuler l'investissement sont à saluer. Cependant, l'enjeu reste de taille pour les plus petites entreprises, avec des mécanismes à optimiser pour faciliter l'accès des TPE-PME aux subventions de l'État, aux financements bancaires et à des formes alternatives de financement.

En marge de cela, le Maroc s'est érigé en tant que plateforme industrielle particulièrement compétitive face à la concurrence mondiale. Pour l'industrie, les enjeux de productivité des ressources foncières, avec l'élargissement de l'assiette et d'optimisation des coûts logistiques et énergétiques – restant trop élevés face à la moyenne mondiale – doivent être au cœur de l'action des pouvoirs publics et opérateurs privés, pour aller chercher des points de compétitivité supplémentaires sur les années à venir.

Aussi, aujourd'hui plus que jamais, les opérateurs industriels doivent revoir leur manière de produire, pour d'une part, réduire leur impact sur la planète, mais également pour maintenir leurs relations commerciales avec les partenaires européens et prendre des parts de marché significatives au lendemain de la mise en place du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. Cela passe également par un développement de l'offre de formation, en adéquation avec les besoins en compétences des opérateurs industriels.

Enfin, l'informel représente aujourd'hui un frein majeur au développement industriel de notre pays dans la mesure où il contribue à la prolifération de la concurrence déloyale et donc limite la croissance économique, et l'éclosion de champions nationaux dans plusieurs secteurs.

Pour faire face à ces défis et afin de renforcer le dialogue public-privé sur les actions à entreprendre pour construire l'industrie de demain, la CGEM et le ministère de l'Industrie et du Commerce, sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, ont eu l'honneur de co-organiser la première édition de la Journée Nationale de l'Industrie le 29 mars 2023. Cette journée, riche en échanges, a été marquée par un Message Royal adressé aux participants de la journée, réaffirmant l'intérêt porté à ce secteur en tant que « levier essentiel et un catalyseur du développement socio-économique inclusif et durable du pays ».*

^{*} Extrait du Message Royal du 29 mars 2023

DÉFIS ET SOLUTIONS



A l'avènement de la crise sanitaire, le Maroc a été l'un des pays les plus réactifs en faveur de la préservation de l'activité industrielle locale, en la réorientant vers les besoins pressants de la Nation.

Malgré les perturbations post-COVID et les conséquences de la guerre en Ukraine, les niveaux de production reprennent en 2023, avec des taux d'utilisation des capacités industrielles retrouvant leurs niveaux d'avant crise pour la plupart des secteurs. Toutefois, il est nécessaire d'agir vite pour permettre aux industriels de retrouver la confiance, et renouer avec la croissance et le développement des régions et territoires.

Aussi, afin de réduire la dépendance aux importations, il est essentiel d'encourager les produits de substitution en donnant tout avantage au Made in Morocco, constituant la future locomotive qui permettra au Maroc de réaliser un bond significatif en termes de compétitivité. D'ailleurs, le Message Royal aux participants à la Journée Nationale de l'Industrie a bien défini le Made In Morocco comme étant une action à prioriser:

"

Notre industrie est appelée, aujourd'hui plus que jamais, à rendre la production locale plus concurrentielle pour réduire cette dépendance, à conforter davantage notre résilience et notre compétitivité, à consolider l'ancrage du Maroc dans les secteurs prometteurs.

Extrait du Message Royal du 29 mars 2023

"

Pour operationnaliser cette vision, 3 volets d'action sont à considérer :

L'association des programmes de financement et de subvention de l'État à un niveau d'intégration locale à travers :

- Le conditionnement des subventions octroyées à un niveau minimal de sourcing local;
- L'incorporation dans la passation des marchés de l'obligation de l'intégration locale et en profiter pour lancer des écosystèmes associés innovants :
- Le référencement des produits locaux auprès des grands donneurs d'ordres publics ;
- La simplification de l'accès aux marchés publics et semi-publics à la PME productive.

Le développement du niveau d'intégration locale et l'accélération de la politique d'import- substitution par :

- Accélérer la mise en place des normes des produits industriels marocains et les rendre obligatoires pour lutter contre des importations massives et sans contraintes;
- Appliquer de la réciprocité des barrières non tarifaires liant le Maroc avec les autres pays, la surveillance des marchés, le contrôle aux frontières ...;
- Soutenir le "Made with Morocco" en renforçant les synergies entre entreprises marocaines et étrangères dans un esprit de co-développement et co-investissement.

La mise en place d'une politique de valorisation et de rayonnement du Made in Morocco par :

- L'élaboration d'une stratégie nationale de valorisation et de promotion des marques marocaines en vue de mettre en place un label du produit fabriqué au Maroc, avec des campagnes de communication et de sensibilisation auprès des citoyens pour expliquer que l'acte d'achat d'un produit local déclenche des opportunités d'emploi;
- Le développement d'un label "contenu marocain certifié" et l'opérationnalisation de la préférence des produits marocains dans la commande publique.



L'innovation et la R&D jouent un rôle crucial dans le développement industriel mondial, permettant, à travers la technologie, une amélioration continue des performances des opérateurs, en vue d'une montée en gamme de l'activité industrielle, ainsi qu'une différenciation en compétitivité.

Les dépenses en matière de recherche & développement dans le contexte industriel actuel, ne peuvent plus être considérés comme un coût supplémentaire. mais plutôt comme un investissement productif dont le rendement est mesurable. D'ailleurs, les 5 pays concentrant plus de la moitié des dépenses mondiales en matière de R&D figurent parmi les plus industrialisés dans le monde, à savoir les Etats Unis, la Chine, le Japon, l'Allemagne ou encore la Corée du Sud. Et cela a un impact direct sur la croissance économique : selon une étude de l'OCDE, une augmentation de 1% des dépenses de R&D par rapport au PIB entrainerait une augmentation de 0,1% à 0,4% de la croissance économique à long terme.

Au Maroc, les moyens financiers mis à disposition pour le développement de la R&D ont longtemps été limités. A titre illustratif, les dépenses en R&D se sont situées à moins de 0,8% du PIB en 2019, par rapport à une moyenne des pays de l'OCDE de 2,3%, ce qui témoigne d'un certain retard.

Les outils d'intervention publics existants ne permettent donc pas d'atténuer les risques élevés auxquels sont exposés les entreprises, notamment les plus petites et celles à taille intermédiaire, quand elles souhaitent investir dans l'innovation pour la montée en gamme ou l'exploration de nouvelles activités productives. Par manque d'encouragement, il en résulte que la montée en gamme de l'industrie nationale est plus lente que celle des autres pays émergents.

Le rapport sur le Nouveau modèle de développement renforce ce constat, et consacre l'innovation comme l'un de ses socles, avec comme objectif d'atteindre un nombre de brevets déposés annuellement de 1,000 en 2035 (Vs 300 actuellement au Maroc, 2000 au Portugal et en Malaisie et plus de 10.000 en Turquie).

En effet, comme l'indique le Message Royal aux participants de la Journée Nationale de l'Industrie, le 29 mars 2023.

Il faudra également mettre en place et élargir les dispositifs d'accompagnement en faveur du renforcement de l'infrastructure technologique et de la R&D (Recherche et Développement) au sein des entreprises marocaines

Extrait du Message Royal du 29 mars 2023

66 -

Dans ce sens, la CGEM a longtemps plaidé vis à vis des pouvoirs publics pour un accompagnement pour la promotion de l'innovation industrielle. En marge des négociations pour la Loi de Finances 2022, ce plaidoyer s'est concrétisé via la mise en place du programme « Tatwir R&D et Innovation » en faveur des projets de recherche technologique à application industrielle, en partenariat avec le ministère de l'Economie et des Finances, du ministère de l'Industrie et du Commerce et de Maroc PMF.

Doté d'une enveloppe budgétaire de 300 millions de dirhams par an, pour la période 2023-2025, ce programme désormais opérationnel, vise à soutenir annuellement au moins 100 projets qualifiés, à travers différents produits d'accompagnement couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur de l'innovation.

Dans la continuité de cette démarche, il serait judicieux d'activer d'autres leviers essentiels à un système national d'innovation au bénéfice du Made in Morocco à travers :

- L'accélération du déploiement des cités d'innovation au niveau de chaque région en favorisant les synergies entre les start-ups et les entreprises industrielles pour développer des solutions innovantes futures;
- La création de Groupements d'Intérêt Public (GIP) constitués par l'État/ Régions/Privé, pouvant être un nouveau cadre à explorer pour faciliter la réalisation de projets prioritaires de recherche appliquée collaborative, levant les difficultés liées à l'orientation, à la mobilisation des chercheurs et à la gestion des fonds alloués;

- Le rapprochement Université-Entreprise à travers, notamment le renforcement des programmes de formation dans les écoles d'ingénieurs en lien avec l'industrie 4.0 et la collaboration avec les centres de recherche pour le portage de projets de recherche appliquée adaptés aux besoins des entreprises;
- L'orientation de la commande publique au profit de l'innovation à travers l'intégration de composantes R&D dans les grands projets d'investissement, la promotion d'une logique expérimentale et la mise en place de procédures adaptées aux jeunes entreprises innovantes;
- L'encouragement de l'usage des droits de la propriété intellectuelle.



La commande publique a fait l'objet de recommandations claires dans le NMD car elle constitue un outil stratégique pour stimuler la croissance économique, moderniser les infrastructures du pays et améliorer les services publics tout en créant de l'emploi.

Au vu de l'importance de l'enveloppe budgétaire d'investissement de l'Etat (l'équivalent de 245 milliards de dirhams au titre de l'année 2022) et aux enjeux importants afférents à la transparence, la préférence nationale, la libre concurrence et au climat des affaires en général, l'Etat s'est penché sur la refonte du décret relatif aux marchés publics. Ainsi, le nouveau décret a été adopté en Conseil du Gouvernement, le 29 décembre 2022 est entré en viqueur le 1er janvier 2023.

Prônant des principes forts tels que le renforcement de la préférence nationale, l'amélioration de la procédure d'évaluation des offres financières, la promotion de la PME/PMI, ce décret a pour ambition de devenir un référentiel unique pour l'ensemble du secteur public et d'unifier le cadre qui régit les marchés publics.

Cependant, en attendant que celui-ci soit pleinement mis en place, il serait judicieux de développer les points suivants :

Le développement d'un nouveau capitalisme marocain, avec des mesures clés :

- Encourager les soumissions des PME aux marchés publics. Il s'agit principalement de mieux allouer les marchés publics afin de leur offrir de nouvelles opportunités de diversification. Pour cela, il faudrait accompagner les soumissionnaires à se conformer aux critères d'attribution des marchés afin de permettre à la commande publique d'être un véritable levier stratégique de développement économique et social.
- Alléger et simplifier les procédures de soumission en réduisant les références demandées par les institutions publiques afin de faciliter l'accès aux start ups et aux TPME. A cet effet, il conviendrait de mettre en place des dispositifs moins contraignants et moins sélectifs. Les exigences actuelles présentent des inconvénients et des obstacles certains, qui aboutissent à éliminer des entreprises ayant du potentiel comme les start-ups et les TPME.
- Créer de nouveaux statuts comme « les gazelles marocaines » permettraient de donner à certaines sociétés un accès privilégié à l'Etat et aux entreprises publiques. Dans ce sens, les entreprises bénéficiaires de ce statut pourront profiter d'un accompagnement de haut niveau et un accès privilégié aux marchés publics.
- Promouvoir l'émergence de nouveaux secteurs stratégiques, comme la Tech. A cet égard, il faudrait mettre en place des plans de commande publique sectoriels avec une enveloppe pour chaque plan sectoriel et un cadre clair afin de donner de la visibilité aux acteurs opérants dans le secteur en question.

Une meilleure optimisation des ressources de l'État pour en tirer un maximum de productivité, à travers :

- La mise en place d'une structure unique pour la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'État pour ses infrastructures, avec les meilleures compétences en suivi de projet et de Value Engineering, dans un objectif de partager les bonnes pratiques et réduire le coût et les délais de construction.
- Le soutien de différentes formes de PPP face aux contraintes budgétaires et au poids de la dette publique, pour remplir des missions d'investissement et de prestations de service d'utilité publique. A ce titre, ces partenariats permettront un essor socio-économique avec la création d'emploi et l'accès aux services de base.
- Le renforcement du rôle de la Commission Nationale de la Commande Publique (CNCP) est nécessaire pour la transformer en une agence de régulation et étendre ses prérogatives à la médiation. A cet effet, elle doit être dotée de plus de pouvoirs avec : la possibilité d'accélérer le processus d'examen des projets, veiller au suivi de l'exécution des marchés publics et à l'application du cadre juridique y afférent, tout en étant une force de proposition pour d'éventuels assouplissements pour faciliter davantage l'accès des TPME aux marchés publics.

- Le lancement effectif de l'observatoire de la commande publique tel qu'annoncé par la Trésorerie Générale du Royaume (TGR) dans le cadre de la modernisation de la commande publique afin de disposer d'indicateurs permettant d'évaluer l'impact de la commande publique par catégorie d'entreprises et par région.
- La responsabilisation des institutions dans le cadre des principes de bonne gouvernance tout en donnant un maximum de latitude à celles-ci dans la planification de leurs commandes.



Les Très Petites et Moyennes Entreprises constituent 99,7% de notre tissu économique en nombre, selon les dernières données du rapport annuel de l'Observatoire des TPME, et jouent un rôle essentiel dans le développement et la cohésion sociale du Maroc grâce à leur contribution à la croissance et à la création d'emplois.

Toutefois, comme souligné dans le rapport du NMD, elles souffrent de nombreux maux, notamment de sous-capitalisation, de difficultés d'accès aux financements et aux marchés publics, ou encore d'une législation du travail freinant leur croissance et leur compétitivité.

La crise économique liée au Covid-19 ainsi que les facteurs d'incertitude régnants aujourd'hui, tels que l'inflation, l'augmentation des coûts logistiques, ou encore les déséquilibres d'offre et de plus importante demande sont venus entraîner une dégradation de la solvabilité du tissu entrepreneurial marocain.

Ainsi les TPME marocaines ont dû s'endetter lourdement pour traverser ces crises, se retrouvant fragilisées et risquent de ne pas disposer des capacités financières nécessaires pour se développer de manière pérenne.

Pour faire face à cela, il y a lieu d'agir sur des facteurs endogènes qui semblent essentiels à leur écosystème, à savoir :

- Mettre en place une solution de distribution de quasi-fonds propres, pour réduire la sous-capitalisation des entreprises marocaines de manière ciblée en alliant les capacités de l'État, des investisseurs institutionnels et des investisseurs privés pour injecter des quasi-fonds propres via le Fonds Mohammed VI pour l'Investissement afin de rééquilibrer les bilans des TPME et entreprises performantes affectées par la crise. Des fonds sectoriels dotés pourraient être déployés pour investir des obligations convertibles avec des bons de souscription d'actions (OC-BSA) auprès des TPME performantes opérant dans des secteurs stratégiques (p.ex. Tourisme, Industrie);

- Encourager l'investissement des "Business Angels" avec des dispositifs fiscaux incitatifs ou encore en favorisant le développement d'une industrie de capital risque, capable d'attirer des investisseurs internationaux en créant les conditions nécessaires pour ériger la destination Maroc en véritable Hub financier continental:
- Il est également nécessaire de développer de nouveaux mécanismes de financement dédiés au TPME, à l'instar du financement collaboratif, connu à l'international sous le nom de « crowdfunding ». Si le potentiel de ce mode de financement de projets est encore sous-exploité, il n'en constitue pas moins un outil de financement prometteur pour les entreprises. Dans ce sens, l'accélération des décrets et textes d'application en matière de crowdfunding et la facilitation de la garantie de l'État à travers l'excellent outil qu'est TAMWILCOM est primordiale;
- De renforcer l'offre de financement de BFR, à travers la massification de l'offre de «Supply Chain Finance» (par ex. reverse factoring).
- Ou encore de créer une offre de prêts moyen terme pour des investissements immatériels en faveur des TPME sans caution personnelle et sans garantie avec un différé de remboursement.

Par ailleurs, il est important de noter les

avancées sur la loi-cadre n°03-22 formant Charte de l'Investissement, conçue sous Hautes Instructions de Sa Majesté, et promulguée le 6 décembre 2022.

Le Conseil de gouvernement a adopté, le 26 janvier dernier, le décret 2.23.1 relatif à la mise en œuvre du dispositif de soutien principal à l'investissement et du dispositif de soutien spécifique applicable aux projets d'investissements à caractère stratégique.

Ce décret vient compléter et donner un caractère concret à la Charte de l'Investissement, marquant en principe un tournant historique en matière d'encouragement de l'investissement privé.

Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste a invité le secteur privé à «tirer parti de la dynamique enclenchée par la nouvelle Charte de l'Investissement», et à «profiter des multiples incitations accordées par les régions aux investissements privés, selon les spécificités, les ressources et les potentialités dont elles disposent».

Extrait du Message Royal du 29 mars 2023

Ces anneés contribueront à atteindre l'objectif commun d'arriver à une proportion de l'investissement privé de 65% à horizon 2035. Mais pour cela, il est essentiel que chacun remplisse pleinement son rôle, y compris l'administration et les banques.

Dans ce sens, la Confédération est pleinement engagée à remplir son rôle, dans le cadre du futur «Pacte national pour l'investissement», en partenariat avec le gouvernement et les banques, visant à atteindre un investissement cumulé de 550 milliards de dirhams à horizon 2026, et la contribution à la création de 500,000 emplois.

Pour pouvoir parvenir à ces objectifs ambitieux, il est impératif que cette charte soit complétée par un ensemble de leviers manquants, à savoir :

- L'adoption des décrets spécifiques relatifs aux TPME et au développement à l'international auxquels la Confédération a contribué activement;
- La clarification des délais et conditions d'octroi des subventions via un manuel des procédures;
- Ou encore le détail de l'engagement fort du Gouvernement en faveur d'une meilleure attractivité de l'environnement des affaires au Maroc, en agissant sur des leviers de compétitivité comme la fiscalité, le foncier, l'accès à la commande publique ou encore la simplification des procédures administratives



Le foncier industriel, ainsi que la logistique représentent des facteurs déterminants de la compétitivité des entreprises, et des ressources clés pour le développement économique du pays.

En ce qui concerne le foncier industriel,

l'amélioration de son accessibilité représente un enjeu majeur pour promouvoir et encourager l'investissement productif créateur de valeur ajoutée et d'emplois durables.

Le Nouveau Modèle de Développement (NMD) est d'ailleurs tranchant à ce sujet et inscrit le "foncier" parmi les facteurs de production freinant le dynamisme entrepreneurial, aux côtés de la logistique et de l'énergie.

En effet, le Maroc dispose de 150 zones industrielles aménagées ou en projet, représentant une superficie brute d'environ 12.000 hectares. Et malgré la mise en place de certaines réformes, l'accès au foncier industriel continue à être un véritable parcours du combattant pour les entreprises marocaines et ce, en raison de l'étroitesse de la réserve foncière et de l'indisponibilité d'un foncier industriel adapté, ainsi que des procédures administratives associées ou encore de la compétitivité prix, entre autres.

Les plus petites entreprises et les plus grandes ont du mal à trouver des lots qui conviennent généralement à leurs besoins.

Le manque d'accès au financement dédié limite la capacité des entrepreneurs, et surtout les toutes petites, à accéder à des lots de terrain, généralement proposés à l'achat. D'autant plus que le foncier industriel souffre d'une gouvernance défaillante dans la plupart des zones et d'une complexité des procédures administratives se révélant parfois bloquantes. Les entreprises font face à des difficultés dans l'obtention des autorisations nécessaires pour l'installation de leurs activités (autorisations de construire, d'occupation temporaire, d'exploitation commerciale...), ainsi qu'à des délais prolongés pour la mise en place des infrastructures.

Par ailleurs, sur les 12,000 ha de zones industrielles au Maroc, 87% sont commercialisées et seulement 65% sont valorisées, soit 22% de surface « spéculative ». Le projet de loi 102-21, adopté à l'unanimité en Chambre des Conseillers début janvier, compte bien répondre à cette problématique, entre autres, avec une procédure claire permettant la remise au marché du lot à terme.

En outre, il subsiste des problèmes liés à la multiplicité des statuts juridiques des terrains (Ahbass, Guiche, Soulaliyate, domaines publics...), rendant complexe leur mobilisation, et par conséquent rendant l'installation d'une entreprise plus coûteuse.

Il en est de même pour la réglementation en vigueur concernant la classification, les études d'impact et les autorisations de construire ou d'exercer, dont la refonte doit être un axe prioritaire.

Enfin, restent les défis liés à la gestion durable du foncier industriel au Maroc. Les zones industrielles peuvent être sujettes à la pollution et à la dégradation de l'environnement, ce qui impacte négativement la santé publique et la qualité de vie des populations locales. Avec le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et plus globale-

ment d'un point de vue RSE, nos zones industrielles doivent se verdir et cela passe par l'adoption de sources d'énergie renouvelables, d'un système de gestion et valorisation des déchets et d'un système d'efficacité hydrique (recyclage des eaux usées...).

Par ailleurs, le secteur logistique au Maroc a connu de grandes mutations ces dix dernières années avec, notamment la mise en œuvre de chantiers afin d'améliorer les infrastructures, ainsi qu'adapter l'offre de prestation aux standards internationaux en matière de compétitivité, de qualité et de performance.

Le NMD a fixé des objectifs clairs avec par exemple la modernisation et la structuration du secteur afin d'améliorer sa performance et réduire ses coûts. Pour cela, il est nécessaire d'amorcer la refonte du secteur du transport et de la logistique en tant que secteur stratégique et de souveraineté car ils représentent à eux deux des maillons stratégiques dans l'économie nationale.

En effet, ce secteur représente près de 6 % du PIB, contribue à hauteur 16 % du budget de l'Etat et emploie près de 10 % de la main d'œuvre urbaine ce qui représente près de 500 000 emplois. Cependant, il est le premier consommateur d'énergie au Maroc avec 40 % de la consommation finale des produits pétroliers.

En 2010, la Stratégie Nationale de Développement de la Compétitivité Logistique avait pour objectif de réduire le poids des coûts logistiques du Maroc par rapport au PIB qui représentent actuellement près de 20 % pour les faire passer à 15 %, accélérer la croissance du PIB en gagnant près de 5 points sur 10 ans et contribuer au développement durable du pays avec la réduction des

émissions CO2 liées au transport routier de marchandises de 35 % et la décongestion des routes et des villes.

Cependant, le constat aujourd'hui de cette stratégie, est que seulement 21 % de ses objectifs ont été réalisés. en raison de différents facteurs

- Le manque de confiance dans l'externalisation ;
- La mauvaise répartition de la structuration de la demande sur les régions ;
- La faible performance des acteurs présents sur le marché;
- L'indisponibilité des infrastructures nécessaires au développement du secteur :
- Le manque de dématérialisation des services logistiques ;
- La présence importante de l'informel intervenant dans toute la chaîne de valeur de la logistique et s'appropriant plus de la moitié des parts de marchés.

En effet, l'informel contribue grandement à l'élévation des prix du secteur du transport et logistique. Cela s'explique par l'atomisation du secteur caractérisé par la présence de très nombreux petits opérateurs qui pratiquent pour la plupart de manière informelle.

Afin de résoudre ces problématiques importantes, il est essentiel de repenser l'approche de la mise à disposition des zones industrielles à la fois au niveau régional et au niveau national mais aussi, de repenser la stratégie de développement du secteur du transport et de logistique.

Foncier Industriel : Le développement des zones industrielles passe notamment par les mesures suivantes :

- Adopter une approche tirée par la demande économique et non par l'opportunité foncière, pour l'identification et la priorisation des besoins en foncier industriel, en intégrant les acteurs privés dans les processus d'élaboration et de planification des documents d'urbanisme.
- Développer des zones d'activité de qualité et à prix compétitifs accessibles, en achat et en location, au TPME en particulier. Il est préférable de privilégier la location de longue durée pour l'attribution du foncier public à des activités économiques, en favorisant des projets à forte valeur ajoutée locale.
- Améliorer le modèle opératoire des Zones Industrielles est également nécessaire pour optimiser leur niveau d'exploitation. D'une part, il est important que l'État mette à la disposition des Régions, une assiette foncière suffisante et adaptée à leurs potentialités d'investissement et d'autre part, qu'il encourage l'investissement productif par une offre de bâtiments industriels clés en main et de terrains industriels à la location.
- Elaborer une vision industrielle inclusive pour les territoires et pour cela, il est essentiel de spécifier les vocations industrielles des régions et déterminer leurs vocations industrielles. Cette offre doit être soutenue par la mise en place d'une stratégie de «Marketing territorial» cohérente et par la réactivation des Comités Régionaux pour l'Environnement des Affaires (CREA).
- Créer au niveau des régions des structures de développement du foncier

- industriel, chargées de définir des moyens innovants pour la mobilisation du foncier industriel et de créer des outils juridiques innovants permettant plus de célérité au niveau des process d'attribution des autorisations et des dispositions urbaines.
- Approfondir la connaissance de l'offre foncière publique et privée disponible sur le territoire et sa diffusion auprès des entreprises à travers la mise en place d'outils digitaux (Portail, SIG, Bourse de l'offre...) pour référencer et diffuser l'offre auprès des parties prenantes et fédérer les intervenants du développement économique via une plateforme d'évaluation des ZI pour favoriser leur compétitivité.
- Accompagner les acteurs du développement de zones industrielles pour l'émergence de nouveaux modèles économiques de gestion des zones.
 Le projet de loi 102-21 vient répondre à ces besoins et définit ainsi tout un cahier des charges avec un règlement de copropriété pour les zones. Accélérer la définition des décrets d'application du projet de loi permettra de disposer de plus de précisions sur ce mode de gestion.
- Simplifier les conditions d'accès au foncier. La multitude d'autorisations foncières pose de véritables problématiques. Une réforme des procédures de demande et d'accès au foncier industriel est donc urgente pour mettre en place des procédures simplifiées et modernisées.

Logistique et Transport:

En ce qui concerne la logistique et le transport, la CGEM appuie fortement la nécessité de la refonte du secteur en tant que secteur stratégique et de souveraineté. Tous les efforts doivent être consentis pour assurer la mise en œuvre de cette recommandation, en priorité et de façon urgente.

L'objectif à terme est de positionner le Maroc en tant que hub multisectoriel, à travers, notamment la mise en place d'un hub logistique au carrefour des trois continents : l'Afrique, l'Europe et l'Asie. Il est également nécessaire pour le secteur de contribuer, à l'instar du secteur de l'énergie par exemple, à la création d'un choc de compétitivité par la réduction de coûts logistiques et l'amélioration de la qualité des services par la restructuration du secteur.

La refonte du secteur de la logistique et du transport devra s'appuyer sur différentes mesures telles que :

- La structuration des acteurs du secteur par l'agrégation des petits opérateurs, l'émergence de logisticiens performants et la présence d'acteurs internationaux y compris dans les services de transport de marchandises, dans les services d'entreposage et de livraison de bout en bout, nécessaires au développement du e-commerce.
- La révision des coûts logistiques de manière à approfondir la problématique des surestaries en vue de réduire sérieusement leur impact sur le renchérissement des coûts logistiques. La stratégie logistique présente des enjeux économiques importants. Elle ambitionne de réduire le poids des coûts logistiques en interne par rapport au PIB pour passer de 19,6 % à 16% en 2026 et à 12,5% en 2035, soit un

- gain de 0,7 point du PIB par an ; contribuer au développement durable par la réduction des émissions de CO2 liées au transport routier de marchandises de 35% et ainsi contribuer aux objectifs de décarbonisation des exportations marocaines ; mettre en place des alliances visant à limiter l'impact des fluctuations des prix et de l'offre du transport international origine/destination Maroc et ainsi maintenir la compétitivité des exportations.
- Enfin, le renforcement de la capacité financière des opérateurs, par un allègement des coûts de structure à travers la réduction des coûts d'autoroute, l'instauration du gasoil professionnel et la diminution du coût de la vignette pour des camions propres type euro 5 ou 6, de même que la mise en place de mécanismes de financement intéressants auxquels les entreprises du transport et de la logistique pourront accéder à des coûts raisonnables.



Au Maroc, l'énergie consommée est pour près de 90% fossile et importée. Cette situation préjudiciable aux ambitions climatiques du Royaume est de nature à entraver son processus de développement économique et à exposer sa balance des paiements au vu des fluctuations des cours internationaux et des approvisionnements externes.

L'électricité représente environ 20% de l'énergie consommée et reste produite à partir de sources fossiles pour 80%, induisant de fortes émissions de Gaz à Effet de Serre (plus de 25% des émissions).

L'énergie électrique demeure relativement coûteuse pour l'entreprise avec un écart de l'ordre de 20% avec les pays compétiteurs (Turquie, Egypte, Tunisie, etc.). Cependant, la dépense énergétique ne constitue pas un coût fixe pour l'entreprise et peut être réduite si des changements sont opérés en adoptant des mesures d'efficacité énergétique et en recourant massivement aux énergies renouvelables ou à d'autres sources d'énergies propres et décarbonées.

L'ambition du Maroc a été portée par un objectif de part des capacités EnRs dans la production nationale fixée à 52% et de réduction de la consommation d'énergie de 15% à l'horizon 2030. De même, le pays s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 44,5% d'ici là. Sur la période 2020-2030, la production d'énergie est le principal secteur concerné par la réduction des émissions avec un taux de 34,5%.

"

Cette montée en gamme, que l'industrie devra opérer, implique nécessairement sa transition accélérée vers une production sobre en carbone par l'accès à l'électricité produite à partir de sources renouvelables à des prix compétitifs et l'amélioration de son efficacité énergétique

Extrait du Message Royal du 29 mars 2023

"

Le rapport sur le NMD fixe l'objectif pour le Maroc de « devenir champion régional de l'énergie bas carbone » et d'atteindre un coût de l'énergie électrique pour les industries énergivores de 0,5 dh/kWh à horizon 2035. Dans cette optique, le rapport rejoint la vision exprimée par la CGEM, afin d'offrir des facteurs de compétitivité importants à nos industries (en termes de coûts et de limitation de la teneur en carbone), de maximiser la valeur ajoutée locale de ce secteur, et de bien positionner le Maroc dans certaines chaînes de valeur internationale via la décarbonation de l'énergie, qui est de plus en plus une nécessite.

Afin de concrétiser cette vision, il est primordial de mettre l'accent sur la réforme du secteur et de sa gouvernance et faire le plaidoyer d'une libéralisation progressive du secteur, en intégrant la moyenne tension dans le périmètre libéralisé, avec un régulateur fort, garant de la véracité des coûts et de la qualité des opérateurs. Par ailleurs, il est également recommandé de libérer le plein potentiel de la production décentralisée, notamment en ce qui concerne l'injection de l'excédent d'énergie avec contrepartie et la possibilité d'investissement par des tiers avec faculté de vente d'électricité à l'auto-consommateur.

Le Maroc, fort de ses ressources naturelles, dispose d'une fenêtre d'opportunité unique pour maîtriser ce facteur de production essentiel, permettant ainsi de placer le développement industriel dans la trajectoire voulue par le NMD.

Sur un autre plan, le Maroc connait depuis plusieurs annnées une sécheresse exceptionnelle, avec des effets lourds sur le climat socio-économique. La baisse du niveau de stock d'eau brute lié au manque de précipitations, incite à construire, en urgence, une capacité de traitement d'eau dessalée afin de garantir une souveraineté dans ce domaine vital. Il est plus que nécessaire de faire émerger un écosystème autour des entreprises marocaines en mesure de garantir une souveraineté dans ce domaine et plus précisément le dessalement.

La préservation de la ressource hydrique est une obligation de toute la chaîne industrielle qui devra veiller à la rationalisation de l'utilisation de l'eau et la réutilisation des eaux usées et par le recours aux technologies et aux solutions nouvelles.

Par ailleurs, la transition vers la mobilité électrique est un mouvement irréversible compris et adopté par pratiquement tous les pays. Le Maroc gagnerait à faire émerger un écosystème pour profiter au mieux de cette transition à travers la création d'une offre marocaine liée à l'énergie verte, tant sur la partie mobile, sur la borne de recharge que sur les logiciels et systèmes de paiement et services associés, à travers certains leviers :

 Sensibiliser les industriels et les pouvoirs publics sur le risque d'une transition forte et rapide vers la mobilité électrique. Si cette transition n'est pas bien lue et anticipée, cela risquerait de créer des effets contraires aux bénéfices escomptés.

- Sensibiliser les pouvoirs publics sur la nécessité de faire évoluer la capacité du réseau d'électricité afin de permettre la transition vers la mobilité électrique.
- Définir ensemble (secteurs public et privé) une vision claire et ambitieuse pour développer une offre de produits et solutions en mesure de capter un maximum de valeur ajoutée locale, tant sur la partie mobile que sur la partie infrastructure de recharge.

Enfin, l'efficacité énergétique reste un maillon essentiel à la réussite de ce chantier, il est donc primordial d'agir en:

- Sensibilisant les industriels sur l'importance de l'efficacité énergétique : l'énergie la moins chère est l'énergie que ne se consommons pas.
- Sensibilisant les pouvoirs publics sur l'importance de l'adoption de mesures incitatives pour encourager les industriels sur le chemin de l'efficacité énergétique.
- Développant l'expertise marocaine dans les domaines liés à l'ingénierie de l'efficacité énergétique.
- Stimulant le besoin chez les industriels afin de créer une demande continue en mesure de faire émerger une offre en ingénierie de l'efficacité énergétique.
- Créant le lien entre le développement de l'efficacité énergétique et la baisse de la dépendance aux énergies fossiles.
- Développant l'innovation et la R&D dans les domaines de l'efficacité énergétique.



Développement du capital humain industriel

"

Le nouveau tissu industriel doit généraliser l'adaptation du capital humain aux besoins spécifiques des projets industriels et renforcer les compétences managériales. A cette fin, il est nécessaire d'assurer aux jeunes une formation de qualité au diapason des nouveaux besoins et des nouvelles mutations et ouverte sur les nouvelles technologies, dans le cadre d'un partenariat public-privé plus renforcé.

Extrait du Message Royal du 29 mars 2023

Au Maroc, la formation professionnelle continue n'a pas réussi à se développer au bénéfice des entreprises pourtant pourvoyeuses de la Taxe de la Formation Professionnelle, en raison des lourdeurs administratives dont souffre le dispositif des Contrats Spéciaux de Formation (CSF).

En effet, de 2012 à 2022, l'entreprise a injecté 24 milliards de dirhams dans le système de la formation professionnelle, participant à plus de 80% du financement de la formation initiale qui a consommé plus de 17 milliards de dirhams. La PME n'en a consommé que 500 millions pour la formation continue de ses collaborateurs.

Cette forte pression sur les fonds de la Taxe de la Formation Professionnelle (TFP) n'a pas permis à la formation continue de se développer. Plusieurs tentatives de réforme ont été enclenchées sans succès à ce jour. La dernière en date, portée par la Loi 60-17, n'a fait que réitérer, voire renforcer, les dysfonctionnements chroniques dont souffre le dispositif de

la formation continue, principalement au niveau des modes de gouvernance et de financement. Un système qui a perdu toute crédibilité auprès des entreprises en raison de sa complexité, rendant les budgets alloués aux contrats spéciaux de formation non consommables.

En effet, seul 1% des entreprises bénéficient du dispositif des contrats spéciaux de formation (soit 1514 entreprises sur près de 188 000 assujetties à la TFP). Au titre de l'exercice 2020, par exemple, la quote-part des 30% réservée à la formation continue s'élevait à 719 MMDH. La TPME n'en a consommé que 12,5% en formation de ses collaborateurs au même titre que les grandes entreprises qui, à contrario, bénéficient de procédures simplifiées. La TPME, force vive de l'économie marocaine, est la moins servie de ce système.

Aujourd'hui, toutes les parties prenantes sont perdantes dans cette équation : l'entreprise, le salarié et l'État. L'entreprise a été dépossédée d'un atout majeur de compétitivité depuis plusieurs années et fait face à une situation d'obsolescence massive des compétences sur le marché du travail, qui ne peut perdurer.

Son pilotage émietté entre différents opérateurs publics et privés, et reposant sur une logique de quantité au détriment de la qualité, ainsi qu'une offre de formation nationale concentrée autour d'un acteur unique, ont engendré une dissonance avec les besoins du marché du travail : en attestent le taux de chômage de 24,5 % des lauréats de la FPI en 2017.

Pour faire converger l'offre et la demande, un système d'information prospective des compétences par branche couplé au système d'observation du marché du travail est nécessaire.

La formation en milieu de travail reste très peu déployée en raison des difficultés d'ordre organisationnel, pédagogique et financier. À ce titre, des chantiers structurants sont à mener d'urgence pour la réforme de la formation professionnelle, avec des engagements à tenir sur la durée.

À court terme, des mesures concrètes ont été identifiées pour amorcer le changement :

Revoir le cadre institutionnel et juridique encadrant la formation continue à travers la révision de la Loi 60-17 qui doit reposer sur une vision s'articulant autour des actions suivantes :

- Sécuriser la quote-part des 30% pour le financement uniquement des salariés des entreprises et définir les sources de financement pertinentes pour les autres catégories (travailleurs indépendants, personnes en perte d'emploi);
- Confier le recouvrement de la TFP à la DGI et à la TGR, à travers un compte d'affectation spécial dédié au ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle qui est déjà prévu;
- Simplifier tout le process via une plateforme digitale;
- Externaliser la structure de gestion de la formation continue de l'OFPPT afin de séparer son rôle de stratégie, de pilotage du secteur et celui d'opérateur;
- Opérer une réforme profonde des GIAC en précisant leurs missions et leur rôle :
- Encourager la formation groupée par rapport à la formation individuelle ;
- Généraliser la procédure du tiers payant.

Il est également primordial de pallier au déficit de coopération et de complémentarité entre les différents acteurs institutionnels tout au long de la chaîne de production des compétences et mettre en place un système de pilotage efficace en renforçant la gouvernance du système :

- La première phase consiste en la planification par l'identification, de manière fine et systémique, de la demande de travail et l'élaboration d'un répertoire des métiers et des compétences dans une approche anticipative par les Branches Professionnelles. Son actualisation systématique doit permettre de produire une cartographie des emplois et des compétences à l'échelle sectorielle et territoriale.
- La seconde étape passe par la production, à travers le développement d'une analyse de conciliation entre la demande et l'offre de travail avec pour objectif la conception et la production de Programmes Actifs d'Emploi. Ces programmes peuvent être de nature diverse : formation professionnelle, conseil, information, intermédiation, appui au secteur privé... Tout cela, dans un cadre qui garantit la coopération et la complémentarité des différents acteurs du dispositif Emploi-Formation.
- Enfin, intervient la mise en place d'un système intégré capable d'évaluer l'efficacité des Programmes Actifs d'Emploi et de proposer les ajustements nécessaires du dispositif emploi-formation. Il est également capital d'opérationnaliser en urgence le Cadre National de Certification.

Aussi, il est indispensable que l'entreprise devienne un lieu de formation à travers les actions suivantes :

- Définir de manière claire les financements de la Formation Professionnelle en Milieu de Travail (FPMT) :
- Clarifier les financements et les incitations aux entreprises pour une mise en œuvre effective de ce mode complexe;
- Répartir les financements en tenant compte du temps de formation en entreprise et dans l'établissement, déduire fiscalement les frais de formation réalisée en entreprise (salaire, temps du tuteur...) et financer la mise à niveau des équipements de l'entreprise...;
- Mettre en place des structures d'appui qui seront des émanations des fédérations sectorielles, pour soutenir l'action des secteurs et des entreprises. Ces structures vont assurer la coordination. la cohérence et l'harmonisation nécessaires entre le triptyque -entreprise/ tuteur-, -apprenant/établissement- et -secteurs/associations professionnelles. En l'absence de ces structures, la formation professionnelle en milieu de travail restera un vœu pieux et une doctrine sans lendemain. Ce modèle est inspiré de ce qui est pratiqué dans d'autres pays où la FPMT fonctionne convenablement;
- Garantir le financement des structures d'appui qui seront en charge de l'organisation, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la FPMT. Les structures d'appui seront parties prenantes de la Gouvernance de la FPMT dont les commissions nationale et régionale font partie.
- Le renforcement de la participation du secteur privé au service de la formation professionnelle via le développement de PPP. à ce titre le modèle réussi des Instituts à Gestion Déléguée, à l'instar de ce qui a été réalisé pour l'aéronautique, l'automobile, la minoterie, le BTP

- et bien d'autres secteurs, est à reproduire de manière plus sytématique, en alliant les capacités des opérateurs privés à la définition de l'offre de formation et à la gestion de la gouvernance des instituts, dans l'intérêt d'une meilleure adéquation et in fine d'une meilleure insertion des professionnels
- Enfin, la généralisation de la formation en alternance, via la création de liens plus étroits entre l'université et les entreprises renforçant ainsi l'insertion et la rétention des jeunes diplômés. Pour encourager son adoption, il est nécessaire de clarifier le cadre réglementaire applicable ainsi que de mettre en place des incitations.

Renforcer la capacité de notre système universitaire à former des ingénieurs pour soutenir la montée en gamme industrielle

- Dans ce sens, un rapprochement des mondes académique et économique est à opérer, pour adapter l'offre aux besoins de plus en plus pointus des industriels, et combler ainsi le gap qualitatif et quantitatif en formation des ingénieurs, des cadres moyens et des techniciens spécialisés.



L'économie informelle représente au Maroc plus de 30% du PIB selon les dernières données de BANK AL-MAGHRIB (BAM) (2018), si l'on prend en considération les Unités de Production Informelles (« UPIs »), les activités illégales (contrebande, contrefaçon...) et l'économie souterraine (travail au noir, sous-facturation...).

Les travailleurs informels (~4 millions de personnes, dont une grande partie dans les UPIs) se trouvent dans une situation de grande vulnérabilité du fait des modalités de travail précaires et de l'absence de contrôle.

L'informel constitue donc un danger pour l'industrie nationale du fait des déséquilibres induits par l'absence d'impôts, de droits de douanes et de charges sociales générant un gap de compétitivité-prix important, allant de 25 à 40 points de différence entre un acteur formel et informel.

L'économie informelle représente également un manque à gagner pour l'État en matière de recettes fiscales et de cotisations sociales estimées à plus de 40 Mds MAD.

En plus, l'informel est source de risque pour les consommateurs finaux (risques d'hygiène et qualité des produits) et impacte la qualité de l'emploi (précarité, instabilité et absence d'avantages sociaux).

Partant de ce constat, une étude qui a été mené par la CGEM en 2018 sur le sujet a identifié une série de recommandations.

sur la base de benchmarks internationaux, mais avec une compréhension fine des réalités locales.

Il ressort de ce travail plusieurs projets concrets, qui pourraient être mis en œuvre, afin de renforcer l'attractivité du secteur formel

Tout d'abord, il y a lieu de développer une meilleure connaissance de l'écosystème informel en passant par :

- Le développement d'une interconnexion plus poussée entre les bases de données des services des douanes, des impôts, de la CNSS et de l'Office des changes, pour le recensement détaillé des activités informelles, sous-terraines et illicites, afin d'apporter un cadre objectif d'évaluation et de contrôle (p.ex. détection efficace des sous-déclarations de marchandises, de chiffre d'affaires et de salariés).
- L'accélération de la cadence de la stratégie nationale d'inclusion financière, avec l'utilisation du paiement mobile comme cas d'usage à fort impact pour la dématérialisation du cash, permettant une meilleure traçabilité des transactions.

Il y a également lieu de renforcer l'accessibilité et l'attractivité du secteur formel, à travers des mécanismes d'accompagnement :

- Mettre en place un package incitatif encourageant l'intégration des entreprises vers le secteur formel, notamment en simplifiant l'accès des TPME aux marchés publics, mettant en place des aides à l'exportation, renforçant l'accès aux solutions de financement classiques (p.ex. bancaires en limitant le recours aux garanties personnelles) et alternatives (p.ex. crowdfunding,

- quasi-fonds propres) ou encore à des procédures administratives simplifiées seraient à envisager.
- Prévoir des zones d'activités économiques et zones industrielles offrant des locaux aménagés, en location, avec un loyer et des superficies adaptés aux besoins des micro-unités - et des infrastructures de support partagées (guichet unique, conseil comptabilité, plateforme d'achat partagée...).
- Favoriser le développement des marchés mobiles au profit des marchands ambulants. p.ex. le 14 juillet 2022, ouverture du Souk ASSALIHINE à Salé abritant 1.483 locaux sur une surface de 23 ha (transformation d'un ancien souk traditionnel en une nouvelle structure commerciale moderne, pour des meilleures conditions de travail des commerçants, l'éradication des constructions insalubres, la libération des voies publiques...).
- Encourager les acteurs informels à travers des formations, en région, adaptées à leur intégration dans l'économie formelle notamment sur le volet comptabilité et relations avec l'Administration.

Enfin, la généralisation de la protection sociale, le projet royal garantissant les droits des travailleurs informels, reste un catalyseur de taille :

- Réviser le mécanisme de la Contribution Professionnelle Unique et des droits complémentaires d'accès à la protection sociale de façon à indexer directement la cotisation à la capacité de paiement de chacun, dans le sens de plus de progressivité.
- Utiliser la solution des « chèques emploi-service » pour favoriser notamment la déclaration des travailleurs domestiques. D'un côté, le travailleur est assuré de bénéficier d'un contrat de travail et des droits y afférents ainsi que d'une couverture sociale (chômage, maladie, retraite, etc.). Pour sa part, l'employeur profite d'un avantage fiscal sous la forme d'un crédit d'impôt pouvant atteindre jusqu'à 50% des sommes versées (salaires et cotisations sociales)

CONCLUSION

Les 20 prochaines années...

Le Maroc a construit une trajectoire exemplaire sur les 20 dernières années, à travers des infrastructures de rang mondial, mettant à disposition des industriels un environnement mature et compétitif via les stratégies industrielles successives, le tout sous l'impulsion d'une vision souveraine éclairée.

Afin d'atteindre le développement industriel souhaité sur les 20 prochaines années, le Maroc reste confronté à de nombreux défis. En effet, les crises mondiales vécues ces dernières années ont démontré la dépendance de beaucoup de pays, dont le Maroc, aux importations. La hausse du prix de transport conjuguée à la hausse des prix des matières premières a mis à mal la compétitivité des opérateurs économiques. Afin de réduire cette dépendance aux importations, il est devenu nécessaire de soutenir les produits de substitution et donc de promouvoir la production locale.

Dans ce sens, l'État a un rôle majeur à jouer, à travers une meilleure accessibilité aux marchés publics, mais aussi par la mise en place de mécanismes de financement et de soutien à l'investissement qui faciliteront aux entreprises l'essor de leur activité. Il a également la responsabilité de mettre à disposition du foncier industriel de qualité et en volume suffisant, proche des plateformes logistiques et des bassins d'emploi, pour subvenir aux besoins des industriels.

De leur côté, les opérateurs industriels doivent préparer l'économie de demain. Pour cela, il est primordial de renforcer l'investissement en innovation et R&D, pour une valorisation locale plus importante et l'amélioration de notre productivité pays. Il est aussi essentiel de faire face au défi environnemental avec ses conséquences commerciales vis-à-vis de nos partenaires historiques, en mettant en place des pratiques de production durables visant la décarbonation et l'efficacité énergétique, ainsi que la préservation de la ressource eau.

Toutes ces avancées ne pourront se matérialiser sans le renforcement et la mise à niveau des compétences face aux nouvelles exigences du marché, afin d'accompagner la montée en gamme du tissu industriel et la création de nouveaux métiers.

L'amélioration de ces différents facteurs clés pour l'industrie du Maroc, permettront d'accroître la compétitivité industrielle de la destination Maroc et ses opérateurs industriels et de redéfinir sa position dans les chaînes de valeur mondiales sous un nouveau prisme.

Les entreprises marocaines pourront alors mettre à profit une position stratégique, géographique et diplomatique, pour diversifier les marchés à l'export et étendre leur empreinte commerciale sur la région du Moyen Orient et d'Afrique, tout en contribuant activement au développement de la souveraineté industrielle continentale. Pour relever tous ces défis, un partenariat public-privé fort, franc et pragmatique est à perpétuer. À cet effet, la Journée Nationale de l'Industrie, dont la première édition s'est tenue en mars 2023, vient consolider ce partenariat public-privé et institutionnaliser le dialogue permanent du secteur privé avec le Gouvernement en faveur du développement de l'industrie. Cette plateforme annuelle d'échanges et d'évaluation des avancées sera organisée, dans ses prochaines éditions à l'échelle régionale, sous les Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, afin de mettre en avant le potentiel et les opportunités de nos territoires.

Dans ce sens, la CGEM reste pleinement engagée, via l'ensemble de ses forces vives - Fédérations industrielles, CGEM Régions et Commissions – pour jouer son rôle en faveur de la préservation et consolidation de l'industrie nationale, aux côtés de l'État, dans l'objectif d'une croissance renouvelée et une création d'emplois à la hauteur des attentes.

